
INTERREG III B MEDOC
Réunion d'information et de mise en œuvre du programme
Marseille, 18 juin 2001

COMPTE – RENDU

Cadre de la réunion

Cette réunion d'information, organisée par la Coordination nationale française [M. Michel Lorne (SGAR-PACA)], s'adressait aux acteurs de régions françaises appartenant à l'espace Méditerranée occidentale (MEDOC). Du fait des aménagements apportés au programme depuis la réunion d'information organisée à Genova le 9 avril par le Secrétariat transnational du programme, un certain nombre de données nouvelles et de précisions complémentaires ont pu être recueillies au cours des présentations et du débat animés notamment par MM. Michel Lorne et Patrice Rambaud, puis, en fin de séance, par M. Francesco Gaeta qui faisait état des dernières informations obtenues le matin même à Rome.

L'attention a été appelée sur le caractère encore provisoire des procédures dont certaines s'affineront au cours de l'avancement du programme.

La stratégie et les objectifs

Economiques et géopolitiques, les objectifs de MEDOC s'inscrivent dans le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et dans la perspective d'ouverture du sud de l'Europe à l'ensemble du Bassin méditerranéen.

En matière d'aménagement du territoire (SDEC), l'accent sera mis à la fois sur :

- le développement polycentrique,
- l'accès aux infrastructures et au savoir,
- la protection de la nature et du patrimoine culturel.

Les instruments du programme

Ils ont récemment été révisés par la Commission, notamment avec une réduction du nombre d'axes et *un accent particulier sur le développement durable.*

Les grandes lignes du programme (dont le montant s'élève à 178 M d'Euros) sont ainsi définies selon les 5 axes suivants, avec les parts de financement correspondantes :

- (1) Bassin Méditerranée (12 %)
- (2) Stratégie du développement territorial et du système urbain (15 %)
- (3) Systèmes de transport et société de l'information (22 %)
 - améliorer l'accès au territoire
 - transports intermodaux et conversion vers modes respectueux de l'environnement
 - transport maritime et fluvial
- (4) Valorisation et préservation du patrimoine (42 %)
 - protection et valorisation du patrimoine national
 - promotion d'un tourisme durable

- prévention des risques naturels
 - gestion des ressources hydriques
- (5) Assistance technique (9 %)

Il a bien été précisé que le budget de l'assistance technique serait quasi exclusivement consacré à la "publicité" (2 %) ainsi qu'au fonctionnement général du programme (7 %).

Calendrier prévisionnel

5 & 6 juillet - Rome

Forum transnational : Séminaire général et Bourse aux projets (cf. Programme joint)
Il est bien précisé que cette bourse aux projets, considérée comme un stimulant à la mise en place de projets de qualité, n'engage en aucun cas le devenir des projets, lesquels pourront être déposés tout au long de la procédure et seront, quelle qu'en soit la date de dépôt, soumis aux mêmes critères de sélection.

Automne

Approbation du DOCUP et négociations sur compléments de programmation.

Fin 2001

Démarrage de la programmation (sélection des projets).

Mécanisme de préparation et de cheminement des dossiers

1. Choix d'un chef de file

- Avec les nouvelles procédures, le rôle du Chef de file est *renforcé* du fait qu'il lui reviendra d'assumer les *responsabilités administratives et financières*.

2. Préparation du projet

- Une seule fiche par projet.
- Se positionner sur un seul axe.
- La prise en compte des coûts salariaux de fonctionnaires semble acquise au titre des contreparties publiques ; celle de coûts analogues ne semble pas l'être au titre des participations privées et non gouvernementales.
- Les évaluations financières peuvent être prises en compte rétroactivement à compter de décembre 2000 (date de lancement du programme).
- Les participations respectives du FEDER et des fonds publics nationaux (et éventuellement privés) sont fixées à 55 % et 45 %.

3. Validation du projet

- Le projet doit être validé par le coordonnateur national du Chef de file.
- Les soutiens publics *doivent faire l'objet d'une délibération* ; les lettres d'intention (comme pour Interreg II C) ne semblent pouvoir être acceptées désormais qu'à titre exceptionnel, et ce, pour la première année seulement [*on remarquera que la tâche de nos partenaires italiens est considérablement facilitée, dans la mesure où la participation financière nationale italienne est, par avance, globalement budgétée*].

4. Sélection du projet

- Validation technique et administrative du projet par le Secrétariat transnational qui en fait l'instruction et aide éventuellement à la recherche de partenaires en procédant à des appels de candidatures.
- Sélection par le Comité de programmation.

Gestion du projet après son adoption

1. Accords entre partenaires

- Bien que tout projet repose sur une mutuelle confiance entre partenaires, il apparaît souhaitable de convenir par avance de la répartition des tâches et des modalités de suivi et de financement. Le Secrétariat transnational est disposé à faciliter la mise au point de ce type d'accords.

2. Modalités de suivi et de paiement

- Le ministère du Trésor italien, qui disposera des fonds FEDER, les transmettra directement au Chef de file, *sous couvert* du Secrétariat transnational et *sous réserve* de l'assurance du co-financement.
- Les paiements s'effectueront au rythme de 3 par an, mais une avance de 40 % semble envisageable.

Préparation du Forum transnational de Rome

Déroulement

- Matinée du 5 juillet : Présentation du programme (à plusieurs voix).
- Après-midi (14:00 à 18:30) : 5 ateliers de travail où seront présentés *tous* les projets ayant fait l'objet d'une fiche.
- Matinée du 6 juillet : Rapports sur chacun des axes (avec propositions de regroupement de projets) et Table ronde sur la Méditerranée.

Soumission des projets

- Une assez grande souplesse préside à la présentation des projets puisque les participants garderont la possibilité de *mettre en circulation* le jour même des projets et même de présenter des *posters*.
- Les projets plus avancés gagneront cependant à être adressés dans les délais (à savoir *avant le 29 juin*) pour bénéficier d'une présentation orale (dont la durée sera nécessairement dépendante du nombre de projets) et d'une meilleure prise en compte dans la synthèse du lendemain.

Information générale

L'information générale sur le programme est dispensée sur les sites suivants

Site italien : www.llpp.it

[*le français étant langue officielle du programme, on y trouvera tous renseignements en cette langue*]

Site français : www.paca.pref.gouv.fr

J. Molinari, le 21.06.01
